



**COORDINATION SYNDICALE CGT  
DES SERVICES PUBLICS DU DEPARTEMENT  
DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON**  
BOURSE DU TRAVAIL - Salle 22 - Place Guichard - 69422 LYON CEDEX 03  
Tél. - Répondeur : 04 78 60 59 36 - Email : [csdsp69@wanadoo.fr](mailto:csdsp69@wanadoo.fr)

A Lyon le 27 janvier 2021

Monsieur le Président du CDG69

9 allée Alban Vistel

Sainte Foy- Les- Lyon

**Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour le jeudi 4 février 2021**

Monsieur le Président.

Des organisations de jeunesse et syndicales ont décidé d'impulser un processus de mobilisations tout au long du mois de janvier et début février pour la préservation et le développement de l'emploi et des services publics, contre la précarité.

La fédération CGT des Services publics, partie prenante de ces initiatives, appuie les mobilisations professionnelles, à l'instar des appels de la Santé le 21 janvier, de l'Éducation nationale le 26, de l'Énergie le 28, mobilisations engagées également pour la défense et le développement du service public, et appelle à la mobilisation le 4 février 2021.

Après une année de crise liée à la pandémie de la COVID, dans un contexte d'attaques liberticides, les politiques menées percutent aujourd'hui de plein fouet les aspirations des fonctionnaires à exercer dans de bonnes conditions leurs missions de service public. La situation des agent.e.s de la Fonction publique territoriale ne s'est pas améliorée, voire a empiré, aggravée par des décisions gouvernementales : toujours rien pour l'ensemble des fonctionnaires dont le point d'indice reste gelé, rien pour les oublié.e.s du Ségur, notamment.

Les agent.e.s l'ont bien compris et il ne se passe pas un jour sans une mobilisation contre des suppressions de postes et les réorganisations qui se font contre le personnel, pour des titularisations de contractuel.le.s, pour l'amélioration des conditions de travail et de télétravail, pour bénéficier de toutes les protections nécessaires, contre les dispositions de la loi de Transformation de la fonction publique, à commencer par le passage aux 1607 et, enfin, pour l'augmentation des salaires et des traitements.

Parce qu'ils doivent être entendus, la fédération CGT des Services publics revendique :

- 10 % de travail en moins, vers les 32 heures, ce qui passe par le maintien de tous les accords inférieurs aux 1607 heures, et donc l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique ;

- L'abrogation du jour de carence ;
- L'abandon des projets de réforme en cours et notamment le projet de loi 4 D et celui de « sécurité globale » ;
- Le dégel du point d'indice et 10% d'augmentation du point d'indice et des salaires immédiatement et le rattrapage des salaires ;
- 10% d'effectifs supplémentaires ! C'est 500 000 emplois à créer, de suite, et la création massive de postes de fonctionnaires, car les besoins sont importants dans toute la fonction publique.

Afin de permettre aux salarié.e.s et agent.e.s de défendre leur santé, leur emploi, pour améliorer leurs conditions de travail, la fédération CGT des Services publics, dépose **un préavis de grève de 0 à 24 h pour la journée du jeudi 4 février 2021** pour l'ensemble des agent.e.s de la Fonction publique territoriale, ainsi que les salarié.e.s relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Nous vous adressons, Monsieur Le Président, nos sincères salutations.

Pour la CSD : Philippe Garcia

**COORDINATION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE  
CGT DES SERVICES PUBLICS  
BOURSE DU TRAVAIL Salle 22  
69422 LYON CEDEX 03  
TEL 04 78 60 59 36 - FAX 04 78 60 16 95**

